

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DASES 309G** Subvention (10 000 euros) et signature d'une convention avec l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance (Atout Cœur).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose l'attribution de subvention et la signature d'une convention avec l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance (Atout Cœur) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention avec « l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance - Atout Cœur 75 », située au 3, rue Japy (75011), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à « l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance - Atout Cœur 75 » (N°SIMPA : 123381, dossier 2018\_07440) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 4213, destination 4213009 du budget de fonctionnement 2018 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**